

Département de la Savoie
Commune de La Bridoire

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 073-217300681-20241209-20241209DE01-DE

Recevoir
Levraut

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRIDOIRE dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Yves BERTHIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2024

VOTES :
Contre 0 Pour 12
Abstention 0

PRESENTS : Yves BERTHIER, Nathalie BECHEROT, Marina BELLEMIN- NOIRRATAZ, Roger BOVAGNET-PASCAL, Jean-François BRIFFOTAUX, Patrick GAUDE, July GUILLOT, Véronique JOURDAN, Colette LASHERME, Olivier TOMPA, Philippe VITTOZ.

EXCUSEE : Corinne BELLEMIN (a donné pouvoir à Colette LASHERME).

ABSENTS : Maxime BERNIER, Céline SZPECHT.

Secrétaire de séance : Nathalie BECHEROT

01

OBJET : SDES

CONVENTION POUR LE GEOREFERENCEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser le géoréférencement du réseau éclairage public de la commune.

Vu la loi n°2010788 du 12 juillet 2010 ;

Vu le décret n°20111241 du 5 octobre 2011 ;

Considérant l'obligation de procéder à un géoréférencement en classe de précision A pour les réseaux sensibles tels que les réseaux d'éclairage public, au plus tard le 1er janvier 2020 pour les communes en zones urbaines et au plus tard le 1er janvier 2026 sur l'ensemble du territoire imposée ;

Considérant la proposition du syndicat départemental d'énergie de la Savoie d'accompagner les communes du département de la Savoie dans l'accomplissement de cette obligation ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention de prestation de services entre le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie et la commune de La Bridoire pour définir les modalités d'exécution de prestations de détection et de géoréférencement des réseaux d'éclairage public, ainsi que de leurs émergences, au moyen de techniques et procédés non intrusifs pour obtenir des données géolocalisées en planimétrie et altimétrie conformes à la classe de précision A ;

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- **D'APPROUVER** la convention de prestation de services et l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) entre le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie et la commune de La Bridoire.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer cette convention de prestation de services et l'AFP ainsi que toutes pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Yves BERTHIER



La secrétaire de séance,
Nathalie BECHEROT

Département de la Savoie
Commune de La Bricdoire

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 073-217300581-20241209-20241209DE02-DE

Berger
Levraut

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRIDOIRE dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Yves BERTHIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2024

VOTES :
Contre 0 Pour 12
Abstention 0

PRESENTS : Yves BERTHIER, Nathalie BECHEROT, Marina BELLEMIN- NOIRRATAZ, Roger BOVAGNET-PASCAL, Jean-François BRIFFOTAUX, Patrick GAUDE, July GUILLOT, Véronique JOURDAN, Colette LASHERME, Olivier TOMPA, Philippe VITTOZ.

EXCUSEE : Corinne BELLEMIN (a donné pouvoir à Colette LASHERME).

ABSENTS : Maxime BERNIER, Céline SZPECHT.

Secrétaire de séance : Nathalie BECHEROT

02

OBJET : PERSONNEL

MODIFICATION DES CONDITIONS D'ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT AVEC LE GROUPEMENT RELYENS/CNP ASSURANCES

Monsieur le Maire expose que :

- le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2022 avec le groupement conjoint Relyens / CNP Assurances pour une durée de quatre ans,
- par délibération du 31 août 2021 la commune a adhéré au contrat d'assurance groupe précité,
- par lettre du 24 octobre 2024, le Centre de gestion a informé la commune de l'augmentation des taux de cotisation à hauteur de 9% demandée par l'assureur pour l'année 2025, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe, du fait d'une augmentation significative de l'absentéisme,
- cette hausse des cotisations n'impactera que la dernière année du contrat en cours,

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

VU l'exposé de Monsieur le Maire, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Vu l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2ème alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 22 juin 2021, autorisant le Président du Cdg73 à signer le marché avec le groupement SOFAXIS / CNP,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 27 novembre 2024, autorisant le Président du Cdg73 à signer l'avenant n°3 au marché d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires,

➤ **APPROUVE** la modification, pour l'année 2025, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement Relyens / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés**

- **Risques garantis** : décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

- **Conditions** :
avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 6,81 % de la masse salariale assurée .

➤ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2025.

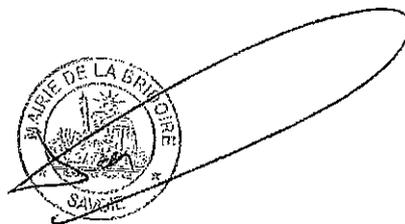
➤ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Yves BERTHIER

La secrétaire de séance,
Nathalie BECHEROT



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'N. Becherot', is written over a horizontal line.

Département de la Savoie
Commune de La Bridoire

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 073-217300581-20241209-20241209DE03-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRIDOIRE dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Yves BERTHIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2024

VOTES :
Contre 12 Pour 0
Abstention 0

PRESENTS : Yves BERTHIER, Nathalie BECHEROT, Marina BELLEMIN- NOIRRATAZ, Roger BOVAGNET-PASCAL, Jean-François BRIFFOTAUX, Patrick GAUDE, July GUILLOT, Véronique JOURDAN, Colette LASHERME, Olivier TOMPA, Philippe VITTOZ.

EXCUSEE : Corinne BELLEMIN (*a donné pouvoir à Colette LASHERME*).

ABSENTS : Maxime BERNIER, Céline SZPECHT.

Secrétaire de séance : Nathalie BECHEROT

03

OBJET : SUBVENTION

DEMANDE DE L'ASSOCIATION NOVAMAKE

Monsieur le Maire expose que :

Novamake est une association d'ateliers de robotique et domotique à destination des enfants mais aussi des adultes. Elle est domiciliée sur la commune de Novalaise. Elle organise également des animations au sein de certains collèges. Un enfant de la commune est inscrit à l'association Novamake.

Monsieur le Maire indique que Novamake sollicite la collectivité pour une subvention qui contribuerait à mener à bien ses projets autour de la robotique et de la domotique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 0 voix pour, 12 voix contre et 0 abstention :

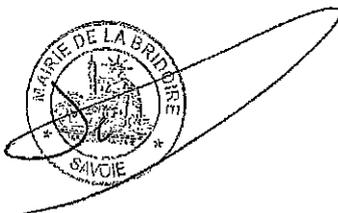
➤ **DECIDE** de ne pas verser de subvention à l'association Novamake, sis à Novalaise.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Yves BERTHIER

La secrétaire de séance,
Nathalie BECHEROT



Département de la Savoie
Commune de La Bridoire

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 073-217300581-20241209-20241209DE04-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **LA BRIDOIRE** dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Yves **BERTHIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **14**
Nombre de membres présents : **11**
Nombre de suffrages exprimés : **12**
Date de convocation du Conseil Municipal : **3 décembre 2024**

VOTES :
Contre **0** Pour **12**
Abstention **0**

PRESENTS : Yves BERTHIER, Nathalie BECHEROT, Marina BELLEMIN- NOIRRATAZ, Roger BOVAGNET-PASCAL, Jean-François BRIFFOTAUX, Patrick GAUDE, July GUILLOT, Véronique JOURDAN, Colette LASHERME, Olivier TOMPA, Philippe VITTOZ.

EXCUSEE : Corinne BELLEMIN (*a donné pouvoir à Colette LASHERME*).

ABSENTS : Maxime BERNIER, Céline SZPECHT.

Secrétaire de séance : Nathalie BECHEROT

04

OBJET : SUBVENTION

DEMANDE AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES AU TITRE DU BONUS RURALITE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU MOULIN

La région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place des dispositifs de soutien financier pour accompagner les communes, dont le Bonus Ruralité, afin de relancer l'économie locale.

Le Bonus Ruralité s'adresse aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes comptant moins de 2000 habitants. L'aide de la région est réservée aux projets d'investissement relevant des domaines d'intervention de l'aménagement du territoire, parmi lesquels :

- Aménagement des espaces publics, développement économique, équipements sportifs, équipements et édifices culturels, aménagements liés à la mobilité...

Le taux de subvention peut atteindre, au maximum, 40 % de la dépense subventionnable (montant minimal de la dépense subventionnable 7.000 € HT et maximum 250.000 € HT – Soit subvention régionale minimale de 2.500 € et maximale de 100.000 €).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'effectuer une demande de subvention au titre du Bonus Ruralité pour la rénovation énergétique du moulin.

Le coût prévisionnel de l'opération est évaluée à 21.825,30 € HT soit 26.190,36 € TTC :

Montant total des travaux (H.T.)	21.825,30 €
Coût global de l'opération HT	21.825,30 €
TVA (20 %)	4.365,06 €
TOTAL TTC	26.190,36 €

Vu le projet de rénovation énergétique du moulin,
Vu le plan de financement,
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **ADOPTÉ** le projet de rénovation énergétique du moulin pour un montant de 21.825,30 € HT soit 26.190,36 € TTC.
- **SOLLICITE** l'aide de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Bonus Ruralité pour 8.730,12 € soit 40% du montant du projet et arrête le plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant HT	Objet	Montant HT
Rénovation moulin toiture appartement	21.825,30 €	Bonus ruralité	8.730,12 €
		Fondation Patrimoine	10.000,00 €
		Autofinancement	3.095,18 €
		Fonds propres	
Montant Total :	21.825,30 €	Montant total :	21.825,30 €

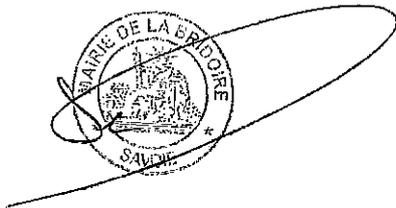
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Yves BERTHIER

La secrétaire de séance,
Nathalie BECHEROT



Département de la Savoie
Commune de La Bridoire

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 073-217300581-20241220-202412DE05-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRIDOIRE dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Yves BERTHIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2024

VOTES :
Contre 0 Pour 12
Abstention 0

PRESENTS : Yves BERTHIER, Nathalie BECHEROT, Marina BELLEMIN- NOIRRATAZ, Roger BOVAGNET-PASCAL, Jean-François BRIFFOTAUX, Patrick GAUDE, July GUILLOT, Véronique JOURDAN, Colette LASHERME, Olivier TOMPA, Philippe VITTOZ.

EXCUSEE : Corinne BELLEMIN (*a donné pouvoir à Colette LASHERME*).

ABSENTS : Maxime BERNIER, Céline SZPECHT.

Secrétaire de séance : Nathalie BECHEROT

05

OBJET : SUBVENTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME EUROPEEN LEADER POUR L'ORGANISATION DES SPECTACLES DE MON MOULIN 2025

La commune de La Bridoire est propriétaire d'un ensemble immobilier composé d'une ancienne minoterie et de ses dépendances, qui a cessé toute activité depuis 1939. Ce moulin est témoin emblématique du passé industriel de la commune. Déjà en place au XVIII^{ème} siècle, le site a été modernisé au gré des évolutions technologiques de l'histoire de la meunerie tout en conservant son emprise d'origine.

Bien consciente de ce patrimoine, la commune valorise le site du moulin de La Bridoire en proposant des visites en collaboration avec l'association « A la découverte du Passé de La Bridoire ».

La commune a également initié « les spectacles de mon moulin » en 2023 afin d'enrichir l'offre culturelle estivale et de donner une plus grande visibilité au site historique du Moulin Bovagnet situé en plein cœur du centre-bourg. La collectivité souhaite à nouveau proposer cette offre culturelle de qualité en développant sa coopération avec une association culturelle locale reconnue. Il s'agit de programmer et d'organiser à nouveau « les spectacles de mon moulin » les vendredis sur la période du 18 juillet 2025 au 15 août 2025. Ces spectacles demandent une organisation importante pour la commune et requiert un nombre important de bénévoles.

Le coût de ce projet est estimé à 20.000,00 €.

Monsieur le Maire indique que la commune peut prétendre à une subvention au titre du programme européen Leader 2023-2027 (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Ce dispositif permet de soutenir le développement rural dans toutes ses dimensions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le projet des spectacles de mon moulin pour l'année 2025.
- **APPROUVE** le plan de financement d'un montant total d'environ 20.000,00 €.
- **DEMANDE** à la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du programme européen Leader « entre lacs et montagnes » la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ce projet.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Yves BERTHIER

La secrétaire de séance,
Nathalie BECHEROT

